

# **Compte rendu de la séance du vendredi 15 novembre 2013**

Présents : VEYSSIERE Michel, GRANIER Lucien, PAPAIX Martine, ROGALLE Bernadette, SOUQUET Pierre, GALIN Marcel.

Absents excusés : BONNET Marie-Anne; AMIEL Marie-Cécile; MAURETTE Jean-François représenté par VEYSSIERE Michel, PAPAIX Yvan représenté par GALIN Marcel.

Secrétaire de séance : ROGALLE Bernadette.

## **Ordre du jour:**

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Budget : Décisions modificatives.
- 3/ Droit d'eau : point sur le dossier.
- 4/ Rénovation ancienne école : inauguration.
- 5/ Cotisation Fond Unique Habitat.
- 6/ Attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église.
- 7/ Camping : tarif 2014 et régularisation des recrutements.
- 8/ Mandatement de monsieur le maire pour l'ouverture des stations de Guzet et de l'hers.
- 9/ Mandatement de monsieur le maire pour signer le bail emphytéotique ainsi que la convention cadre.
- 10/ Validation d'un bornage sur le domaine privé communal.
- 11/ SDCEA : programme FACE 2013.
- 12/ Attribution de l'indemnité réglementaire au receveur municipal.
- 13/ Questions diverses.

## **1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **2/ Budget : Décisions modificatives.**

- DM n°4- Section Investissement. Budget Commune.

Monsieur le Maire:

**Informe** que les dépenses liées à la rénovation du chemin de l'Edelweiss (Col de Latrape) sont estimées à environ 8000 €.

L'enveloppe budgétaire est à accroître de 3200€.

**Propose** la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
INVESTISSEMENT				
Opération Ancienne Ecole	2313 - 41	-3200.00		
Opération pluvial, voirie et trottoirs	2128 - 16	3200.00		
TOTAL SI		0		

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la réaffectation proposée.

• DM N°5 Section Fonctionnement. Budget Commune.

Monsieur le Maire:

**Rappelle** la mise en place sur la commune de la station de Trail en juin 2013. Cette dernière est gérée par l'Association DPC.

Par convention, la commune s'est engagée à lui verser au titre du fonctionnement les subventions nécessaires.

**Précise** que cette association emploie une animatrice au titre d'un emploi d'avenir financé par l'Etat. Cependant les charges patronales sont dues par l'association. L'activité est toute nouvelle et sans ressources propres.

**Propose** d'attribuer une subvention supplémentaire de 6000 €.

**Propose** la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Subvention aux associations	6574	6.000.00		
Attribution de péréquation			7483	2 156.00
Taxes add droits de mutation			7381	3 688.00
Intérêts bancaires	6616	-156.00		
TOTAL SF		5 844.00		5 844.00

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Accepte** d'attribuer la somme de 6000 € à l'Association DPC.

- **Approuve** la réaffectation proposée.

• DM N°6 Section investissement vers fonctionnement. Budget Commune.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2013-050.

Monsieur le Maire :

**Propose** pour le budget général de régler les derniers frais de fonctionnement selon la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Constructions	2313/10	- 6 500.00		
Virement à la section fonctionnement			021	- 6500.00
Virement à la section Investissement	023	-6 500.00		
Fournitures consommables autres	6022/11	6 500,00		
TOTAL SF		0		0

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** la réaffectation proposée.
- DM N°1 Section Fonctionnement.Budget Camping

Monsieur le Maire:

Propose pour le budget du camping de régler les derniers frais de fonctionnement selon la réaffectation suivante :

Objet des dépenses	Dépenses		Recettes	
	compte	Somme	compte	Somme
FONCTIONNEMENT				
Energie et Electricité	60 612	- 1 700.00		
Personnel affecté par la collectivité	6 215	1 700.00		
TOTAL SF		0		0

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de :

- **Approuve** la réaffectation proposée.

### **3/ Droit d'eau : point sur le dossier.**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de travail qui a eu lieu le jour même à la préfecture de 14 à 16 heures. La délégation de la mairie était composée de Lucien Granier, Martine Papaïx, Michel Veyssiere , et celle de la préfecture de Mme Faucet et de deux de ses collaborateurs.

Des précisions ont été apportées par notre délégation sur la notion de fraude, notamment en ce qui concerne la vente de parcelles de terrain négociées avec des particuliers au nom de la commune et vendues à la SA IGIC, ainsi que sur des plans tendancieusement présentés. Un rapport doit prochainement être présenté sur le sujet par les services préfectoraux à M. le Sous-préfet avant qu'une décision soit prise.

### **4/ Rénovation ancienne école : inauguration.**

La date et les modalités proposées par le Maire et adoptées par le Conseil sont les suivantes : Les Aulusiens et leurs invités seront présents le samedi 14 décembre 2013 à 11 heures pour visiter les locaux, puis écouter les allocutions du Maire, des représentants des conseils général et régional et de M. le Sous-préfet de 11heures45 à 12heures15. Un vin d'honneur et un buffet agrémentés d'une animation musicale termineront ce moment de convivialité.

Comment appeler l'ancienne école, lieu si cher à la mémoire des Aulusiens ? : L'appellation qui revient le plus fréquemment est tout simplement « L'école ».

## **5/ Cotisation Fond Unique Habitat.**

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents de renouveler la cotisation à 150 €.

## **6/ Attribution de l'indemnité de gardiennage de l'église.**

Sur proposition de Bernadette Rogalle et Lucien Granier le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de porter l'indemnité de gardiennage de l'église de 120 à 150 €.

## **7/ Camping : tarif 2014 et régularisation des recrutements.**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion du comité d'exploitation qu'il a résidé avant le conseil municipal (17heures30 à 19heures30) en présence de Isabelle Faur (secrétaire de séance), Robert Escudé, Sébastien Chaumont ( a quitté la séance lorsque son cas fut évoqué), et Lucien Granier.

a/ Les recettes à ce jour s'élèvent à 115.000 € TTC pour 2013/126.000 € TTC en 2012. Le chiffre 2012 devrait être atteint après la Noël malgré la perte de 3.500 € d'un groupe d'ados de la ville de Paris. A noter que deux bons mois d'aout et septembre ont compensé un mois de juillet et un printemps calamiteux.

Les chalets ont connu une occupation équivalente, les locations d'emplacements ont augmenté, par contre les nuitées de randonneurs ont baissé (- 100).

La proposition de tarifs 2014 faite au conseil municipal se limite à une augmentation de 3% sur 2013 en vue de compenser la progression de la TVA.

b/ Equipements réalisés : la literie a été renouvelée dans la totalité des chalets ; Sébastien a équipé lui-même les arrêts neige et gouttières manquants, permettant ainsi d'économiser 3.0 € de main d'œuvre.

c/ Equipements à venir : le problème de l'utilisation de la maison d'animations est posée, ainsi que d'une communication spécifique sur ce sujet notamment (pour gagner des groupes). La résolution de ces questions semble devoir permettre de franchir un palier de fréquentation.

Enlèvement de « l'acadienne » et remplacement par mobil-home : contacter DDT avant d'agir.

L'installation de TV dans les chalets est envisagée (étude de coûts) ainsi que la pose de toitures en bac acier sur sanitaires d'été, des chalets et maison d'animations. Pour cette dernière, avant même que ne soit réglée la problématique de la propriété, compte tenu de l'urgence.

d/ Statut du Directeur du camping et de son épouse : Rappel : Depuis la création du camping et sa gestion par l'association MATT, il était dirigé par des couples faisant appel à des aides ponctuelles, notamment pour l'entretien, sachant que la maison d'animations apportait un supplément de tâches, de services et de recettes, ce qui, pour l'instant, n'est plus le cas.

Le camping, une fois mis en régie municipale (après la liquidation judiciaire de la MATT) fut géré plusieurs mois par Sébastien et Véronique en contrepartie de leur logement dans la maison de l'accueil.

Cette formule alliée à la gestion de quelques bénévoles, a permis une relance de l'activité et contribué à sortir la Commune de ses grandes difficultés financières.

Depuis 3 ans (au 31/12/2013), Sébastien est en CDD à temps complet, et Véronique en CDD successifs (9 mois cette année), situations administratives qui atteignent leurs limites réglementaires.

Sachant que pour un camping la gestion assurée par un couple semble la plus adaptée ( c'est d'ailleurs ce qui s'est passé depuis la mise en route du « Couledous » ), cette formule semble pouvoir être reconduite avec Véronique et Sébastien, malgré la non remise à disposition de la maison d'animations du camping, mais à condition (pour un bon équilibre financier) de ne pas faire appel à des renforts en périodes de pointe.

Sébastien et Véronique souhaitant privilégier la stabilité d'emploi à plein temps pour chacun d'eux, Sébastien est prêt à réduire le niveau de son salaire, si la Régie du camping avec la Mairie n'avaient pas les moyens d'assurer un emploi à plein temps à l'année pour Véronique.

Les formules qui se présentent sont donc les suivantes :

Pour Sébastien Chaumont deux hypothèses :

1/ Renouvellement de 3 ans (à compter du 01/01/2014) du CDD de 3 ans qui expire le 31/12 prochain. Cette solution aboutirait au 01/01/2017 à un CDI de contractuel en conservant la rémunération spécifique d'un niveau de recrutement DEUG.

2/ Recrutement sur création d'emploi à compter du 01/01/2014, en qualité de stagiaire de la FP territoriale, catégorie C (niveau de recrutement brevet des collèges). Bien que cette seconde solution intègre une partie de l'ancienneté professionnelle dans l'échelle indiciaire, elle aboutirait à une moindre rémunération que l'actuelle.

Pour Véronique Chaumont : Recrutement en qualité de stagiaire catégorie C, sur création d'emploi intégrant une partie de l'ancienneté professionnelle.

Sur ces statuts d'emplois, Lucien Granier propose que pour Sébastien Chaumont on ait calculé quel serait son nouveau salaire, afin qu'il puisse faire un choix en connaissance de cause.

Cette remarque étant prise en compte, le comité d'exploitation ayant adopté l'ensemble des propositions, le Maire les soumet au conseil qui après discussions les adopte à l'unanimité des membres présents.

### **8/ Mandatement de monsieur le maire pour l'ouverture des stations de Guzet et de l'hers.**

Le conseil mandate le Maire pour l'ouverture des stations de Guzet et de l'Etang de Lers.

### **9/ Mandatement de monsieur le maire pour signer le bail emphytéotique ainsi que la convention cadre.**

Par délibération en date du 16 février 2013, Monsieur le Maire informait de la nécessité d'établir un bail emphytéotique entre la commune et la communauté de communes du canton d'Oust pour l'exploitation du centre thermal et de la « Maison du temps libre ».

La concrétisation de ce bail avait été repoussée à la conclusion des résultats de sondages destinées à

trouver de nouvelles ressources en eaux thermales.

La réalisation de ces sondages ayant été abandonnée (ou remise à plus tard), il convient de permettre dès à présent la signature du bail entre la commune et la communauté de communes.

Ce bail porte sur la mise à disposition des sources thermales, des terrains situés au dessus de ces sources afin de garantir une protection de ces sources, selon les plans du géomètre présentés au conseil municipal, de la « Maison du temps libre ». Cette mise à disposition est faite à titre gracieux jusqu'au terme de l'autorisation préfectoral d'exploitation des eaux thermales, soit jusqu'au 31 décembre 2045.

Les biens ainsi mis à disposition seront destinés exclusivement à un usage thermal, aux activités touristiques et d'hébergement associés, et à l'accueil de la station de trail.

De plus, les canalisations d'eaux thermales entre les sources et les bâtiments d'exploitation feront l'objet d'une convention de servitudes au profit de la communauté de communes pour la même durée que le bail emphytéotique.

Monsieur le Maire :

Demande au conseil municipal d'approuver les conditions du bail emphytéotique entre la commune et la communauté de communes du canton d'Oust pour l'exploitation du centre thermal et de la « Maison du temps libre » et de l'autoriser à signer ledit bail emphytéotique.

Oùï cet exposé, après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** les conditions du bail emphytéotique.
- **Accorde** le mandat à monsieur le maire pour signer le bail emphytéotique.

#### **10/ Validation d'un bornage sur le domaine privé communal.**

Un bornage de « passade » ayant été établi avec les riverains (lieu-dit) route du col d'Agnes, en présence de François Maurette représentant le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le plan établi par le cabinet MOLINA.

#### **11/ SDCEA : programme FACE 2013.**

Lucien Granier, premier Adjoint,

**Informe** du projet "Extension BT réservoir d'eau s/P4 Les thermes". Les travaux envisagés consistent à créer le réseau basse tension entre le réservoir d'eau et le pont de la place du Midi.

**Précise** que ces travaux seront assurés par la société Gabarre pour le compte du SDCEA à partir de Septembre 2013 selon le planning prévisionnel.

**Propose** d'accepter :

- L'inscription dans le programme FACE EXT 2013 à 100% financée par le SDCEA à hauteur de 21.500€.

Oùï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** cette proposition.

#### **12/ Attribution de l'indemnité réglementaire au receveur municipal.**

La demande n'étant pas encore parvenue le conseil ne peut se prononcer ce jour, mais émet un avis défavorable à l'attribution de l'indemnité pour 2014, compte tenu que le Trésorier n'assume plus sa fonction de conseil, se cantonnant à un rôle répressif et, qui plus est, très souvent marqué par des erreurs d'appréciations.

### 13/ Questions diverses.

#### 1/Programme « zéro phyto ».

Sur proposition de Martine Papaïx le conseil municipal accepte de porter la commune candidate auprès du PNR pour le programme « zéro phyto ».

#### 2/Instruction des dossiers concernant les CU et les déclarations de travaux.

Monsieur le maire :

**Informe** le conseil municipal que les services de l'équipement ont demandé aux petites communes de réaliser l'instruction des certificats d'urbanisme ainsi les déclarations préalables de travaux.

**Précise** que cette démarche s'inscrit dans une logique de transfert de charges des Administrations de l'Etat vers les collectivités locales. Transfert qui ne peut, à terme, qu'affaiblir les administrations et aggraver les responsabilités juridiques des collectivités sans moyens supplémentaires.

Oui cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**Refuse** de prendre en charge l'instruction des certificats d'urbanisme et des déclarations préalables de travaux.

3/DAB Poste et banques : la nouvelle demande déposée par nos soins en direct et par l'intermédiaire du Sous-préfet s'est soldée par un nouvel échec pour motif de non rentabilité.

4/Noël des enfants : DIMANCHE 22 DECEMBRE à 16 heures.

5/Vœux du Conseil municipal : SAMEDI 28 DECEMBRE à 18heures30.

#### 6/ 2013\_044 : Camping: durée d'amortissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Vu le décret n° 96-523 du 13 juin 1996

Considérant que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes ou établissements publics ayant une comptabilité en M4, quelque soit la population,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur la durée d'amortissement des biens concernant le budget du camping municipal "le Couledous".

Oui cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de fixer la durée d'amortissement comme suit :

Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500€.

#### 7/ Camping: Mise à disposition des moyens généraux à la régie municipale camping.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction Comptable et Budgétaire M14,

Considérant que le budget annexe du camping n'ayant pas la personnalité morale, il n'a pas ses propres services et qu'en conséquence ce sont donc les moyens généraux de la collectivité qui sont utilisés,

Considérant le compte rendu du conseil d'administration du camping

Propose l'affectation des charges suivantes pour 2013.

Poste Secrétariat et Comptabilité : 20% du cout salarial annuel de personnel.

7/12ème Poste Agent technique adjoint : 60% du cout salarial 2013.

Où cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le transfert de charges proposé.

VEYSSIERE Michel	SOUQUET Pierre
GALIN Marcel	PAPAIX Martine
GRANIER Lucien	ROGALLE Bernadette
BONNET Marie-Anne Absente	AMIEL Marie-Cécile Absente
PAPAIX Yvan Représenté par Marcel GALIN	MAURETTE Jean-François Représenté par Michel VEYSSIERE

Compte-rendu affiché le 28 février 2014 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.